

Réunion d'information syndicale

**AESH
2019/2020**

**« PIAL, mobilisation,
questions diverses »**

ouverte à tou.te.s

Jeudi 19 décembre 2019

de 14h à 17h

À la MJC des 3 Maisons

Dans la grande salle

12, Rue Fontenoy, 54000 Nancy



PRECAIRE UN JOUR,

Rentrée chaotique : promesses non tenues, précarité maintenue

Contrairement aux promesses gouvernementales pour une rentrée 2019 placée “sous le signe de la maturité et de la réussite”, les accompagnant-es d’élèves en situation de handicap (AESH) vivent une **dégradation de leurs conditions de travail : temps incomplets subis, non-renouvellements massifs, salaires non versés avec des acomptes souvent indécents, affectations aberrantes, attente insupportable des documents administratifs, services de gestion saturés.**

Malgré nos alertes répétées, la flexibilité imposée par la mise en place des PIAL aggrave la situation des AESH.

La circulaire AESH du 5 juin 2019 est détournée de ses objectifs : non-respect des 5 semaines reconnaissant le travail invisible, augmentation du temps de travail sans revalorisation du salaire, obligation de formation pendant les vacances et hors-temps scolaire. De plus, la poursuite de la mutualisation forcenée des moyens AESH pour gérer le manque de recrutements, nuit à un accompagnement de qualité et aux conditions de travail.

Dans ce contexte, les démissions se multiplient : c’est la conséquence entre autres du travail hors temps scolaire qui pénalise les mères isolées et les AESH ayant un cumul d’emploi.

Depuis la rentrée, un peu partout en France, les AESH s’organisent et se mobilisent.

Pour rappel, mercredi 20 novembre 2019, les AESH étaient appelés à se mobiliser devant tous les rectorats et / ou DSDEN de France.

A Nancy, une quarantaine d’AESH venu.e.s essentiellement de Meurthe et Moselle et de Moselle ont répondu à l’appel intersyndical.

Une délégation a été reçue au rectorat de Nancy par M. Bohn, secrétaire général ainsi que Mme Cutin, DRH.

Cet appel lancé le 18 octobre 2019 reprenait les revendications portées majoritairement par les AESH à savoir :

- **Le réemploi de tou·tes les AESH**
- **Une meilleure gestion des AESH avec des personnels administratifs en nombre et formés : pour des contrats et avenants à jour, des salaires versés, des affectations en fonction des situations des AESH, ...**
- **Le maintien des accompagnements individuels dans le respect des notifications MDPH**
- **L’arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les PIAL**
- **Une véritable prise en compte du travail invisible. L’organisation des activités connexes doit être gérée par l’AESH**
- **Une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail, initiale, continue, spécifique et qualifiante**
- **La fin du recrutement par les EPLE**
- **La création du nombre d’emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins**
- **Une revalorisation immédiate des salaires**
- **La création d’un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH**

Pour toutes ces raisons nous invitons les AESH quel que soit leur contrat à venir échanger et trouver des actions à mener ensemble.

Modèle de lettre de demande d'autorisation d'absence

Nom, Prénom

Nom et adresse de l'établissement

A l'attention de Madame l'inspectrice d'académie
(pour les AESH)

A Monsieur le Proviseur du lycée Levassor
(pour les AESH, CDD, CUI, PEC)

Madame l'Inspectrice d'Académie
ou Monsieur le Proviseur de lycée Levassor

Conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982,
relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction
publique, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je
me rendrai à la réunion d'information syndicale
organisée par les organisations syndicales
CGT Educ'action, FSU54 et Sud éducation jeudi 19
décembre 2019 de 14h à 17h à la MJC des 3
maisons, 12, Rue Fontenoy, 54000 Nancy

Recevez, Madame l'Inspectrice
d'Académie/Monsieur le Proviseur mes
respectueuses salutations.

Signature

Pourquoi s'inscrire ?

Usez de vos droits syndicaux ! Ils permettent rencontres, débats, prises de positions communes, formation personnelle...

C'est une avancée importante de la démocratie.

Vous avez les mêmes droits syndicaux que les enseignants du 1er degré : en plus des stages syndicaux, vous pouvez participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire, sans retrait de salaire.

Comment s'inscrire ?

Transmettez votre demande d'autorisation d'absence (modèle à l'intérieur) auprès de votre supérieur hiérarchique (chef d'établissement ou IEN pour les AESH cdi, cdd, cui/pec ou cellule Handiscol pour les AESH cdi, cdd) une semaine avant la date de la réunion soit le 12 décembre 2019 dernier délai.

Merci de nous informer de votre participation en contactant l'Intersyndicale AVS/AESH par mail **avs.aesh.54@gmail.com**

N'hésitez pas à poser vos questions dans ce mail, nous pourrons plus facilement préparer des réponses individualisées.

Une attestation de présence vous sera fournie lors de la réunion, à transmettre ensuite à votre supérieur hiérarchique.

Covoiturage

Nous vous invitons à vous grouper pour votre déplacement. pour cela, vous pouvez soit vous organiser « localement » soit prendre contact avec nous par mail pour faire vos propositions ou vos demandes à :

avs.aesh.54@gmail.com

En précisant bien votre lieu de départ/retour et vos horaires, ainsi que vos coordonnées téléphoniques (et mail) !

Nous vous mettrons ensuite en contact.